

Avec les composteurs, il est possible de trier et valoriser nos biodéchets en bas de chez nous !

En plus de réduire nos déchets, on participe ainsi à un projet collectif dans un intérêt commun. C'est aussi l'occasion d'échanger entre voisins.

Au bout de 8-10 mois, le compost obtenu est mûr. Il peut être utilisé dans les jardinières privatives (balcons) ou sur les parterres collectifs de notre résidence.

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE COLLECTIF ?

Lorsque plusieurs personnes d'une résidence ou copropriété souhaitent réduire leurs déchets, il est possible d'installer une aire de compostage collectif.

Si cette démarche vous intéresse merci de me contacter via l'adresse ci-dessous et de voter sur le sondage (à droite de cette page).

residence.bretagne@free.fr

Compostage en habitat collectif

Écrit par Jean-Marc
Mardi, 01 Mars 2016 17:37
